

cette circonstance pour discuter avec eux différentes questions se rapportant au commerce et aux intérêts généraux de l'Empire.

On doit s'attendre à ce que le Canada prenne une part active à l'étude de ces questions, et une fois ces conférences terminées nous posséderons une connaissance des dispositions des autres parties de l'Empire, qui devra nous être d'une grande utilité dans l'étude des changements à apporter au tarif. Je ne me fais pas d'illusion sur les difficultés qu'il faudra vaincre, pour établir, dans les limites de l'Empire, des relations commerciales de nature à favoriser les intérêts du Canada. Toutefois, il est de notre devoir de profiter de l'occasion qui nous est offerte de discuter ces questions avec les hommes d'état des autres parties de l'Empire, et faire tous les efforts possibles pour conclure les arrangements qui devront être les plus avantageux au Canada et à l'Empire britannique tout entier.

Ce sont là les raisons pour lesquelles nous avons laissé de côté, du moins pour le moment, la question de révision du tarif. Quand le moment de la révision sera arrivé, le peuple canadien peut compter que le gouvernement se mettra à l'œuvre avec cet esprit de modération et de prudence dont il a fait preuve jusqu'à présent quand il s'est agi de remanier le tarif, évitant les mesures extrêmes, qui trouvent toujours des adeptes, et prenant en considération ce qui est le plus favorable, non pas à certaines industries ou à certaines parties du pays en particulier, mais n'ayant en vue que l'intérêt général du peuple canadien.

Le budget, M. l'Orateur, a des relations assez intimes avec les Saluts,

Quelques VOIX : Ecoutez, écoutez.

Le MINISTRE DES FINANCES : C'est le jour de la Saint-Georges, il y a cinq ans passés, que j'ai eu l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre les résolutions du tarif qui contenaient ce principe du tarif différentiel en faveur de l'Angleterre, qui a eu tant de satisfaction à tous ceux qui honorent Saint-Georges et la joyeuse Angleterre. Cette année, le budget est soumis à la considération de la Chambre le jour de la fête des Irlandais. C'est aujourd'hui la Saint-Patrick, et au sommet de la tour de notre parlement, le drapeau anglais flotte en leur honneur.

Quelques VOIX : Ecoutez, écoutez.

Le MINISTRE DES FINANCES : Il y a quelque chose de suggestif dans cette coïncidence. Elle semble nous rappeler qu'à part les progrès matériels du pays, dont l'énoncé est si consolant, il y a autre chose dont nous avons raison d'être fiers, je veux parler des relations amicales qui existent entre les citoyens de ce pays, sans distinction d'origines, de classes, ou de croyances. Notre vaste confédération renferme une population composée de différentes races et de différentes nationalités. Il y a ici des Anglais, des Français, des Ecossais, des Irlandais, des Gallois, des Allemands ; tous conservent religieusement le culte de leurs pays d'origine et savent honorer les traditions de leurs ancêtres en temps opportun, comme on honore aujourd'hui la mémoire de l'Irlande, mais ils savent aussi réunir tous leurs efforts pour le développement de ce pays et pour le maintien d'institutions sous l'empire desquelles ils jouissent des idéaux inestimables de la liberté civile et religieuse.